



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 22 juin 2011, 20H30.

Date de la convocation : 16 juin 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BENOIT Jean Luc (pouvoir à Daniel DESROCHES pour le point n°9)

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 25 mai 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, avec 3 abstentions et 15 voix pour.

1) Transfert de la compétence éclairage public au SIEA.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) propose le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat. Le Syndicat effectuera alors pour le compte des communes les prestations de travaux et de maintenance. Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le coût par lampe serait d'environ 60€, mais qu'il n'est pas arrêté pour l'instant. Ce dernier sera en effet ajusté par rapport à la consommation réelle de la commune. Le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente.

Les consommations moyennes de la commune sur les trois dernières années et le remplacement des ampoules sont estimés à 58€ par lampe. Cela est un peu moins élevé que le prix proposé par le SIEA, mais il faut prendre en compte le fait que dès lors qu'il aura la compétence, il se chargera de l'entretien qui n'incombera plus à la commune. De plus, il obtiendra des tarifs plus intéressants si de nombreuses communes s'engagent et le personnel du SIEA est spécialisé.

Monsieur le Maire précise que le syndicat ne prendra pas en charge les éventuels nouveaux travaux que souhaiterait faire la commune, mais qu'il pourra aider à la maîtrise d'œuvre et intégrera les nouveaux ouvrages finis dans la maintenance.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il souhaite transférer la compétence "Eclairage Public" au SIEA qui exercera alors la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant : la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations, la maintenance préventive et curative de ces installations, la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique, et la

passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de transférer la compétence éclairage public au SIEA.

2) Sollicitation de l'aide financière du SDIS pour l'achat du petit matériel :

Suite à la délibération du Conseil d'administration du SDIS en date du 11 décembre 2009, la commune peut demander des subventions pour l'achat de petit matériel, et plus précisément une subvention de 60% pour l'achat de matériel de protection de la personne.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention concernant l'achat de petit matériel au SDIS.

Plusieurs conseillers demandent où en est le dossier du défibrillateur, suivi par la Communauté de communes. La question sera posée à cette dernière. Il serait alors bon de se renseigner auprès des autres communes qui en possèdent pour savoir s'ils sont utilisés, et voir à quel endroit il serait plus judicieux de le placer, voir de les placer.

3) Choix des entreprises chargées des travaux d'entretien, de reprofilage et de rénovation des chaussées :

Une consultation a été engagée par la Commune afin de retenir une entreprise pour effectuer les travaux d'entretien, de reprofilage et de rénovation des chaussées suivantes : VC n°5 et 14 de Chanfant, 13 de Cropettet, 27 de la Salette, 26 des Carrons, et des chemins ruraux du Pontoux, du Pré Golé. Ces travaux se limiteront au bouchage des trous et à de l'entretien.

La commission d'appel d'offre réunie le 14 juin 2011 à 17h dans le cadre d'une procédure adaptée a procédé à l'ouverture des offres. Trois candidatures sont parvenues, une a été éliminée pour offre incomplète, et sur les deux candidats restant la Société AXIMA de CHARNAY LES MACON a présenté l'offre dont le prix était le moins élevé.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Société Axima et toutes les pièces s'y rapportant.

4) Choix du Maître d'œuvre pour les travaux sécuritaires de la traversée de Manziat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un nouveau Maître d'œuvre doit être choisi afin de relancer le projet d'aménagement sécuritaire de la RD 933, pour sa partie Nord mais également pour sa partie Sud, ainsi que pour définir l'organisation du stationnement au complexe sportif du foot et du tennis. Ce dernier se fera par un plan de circulation en enrobé et un stationnement en cailloux. Un chemin sera également laissé au tennis.

Au regard du montant du marché qui s'élèvera aux alentours de 350 000€, cette maîtrise d'œuvre fera l'objet d'une procédure adaptée.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation afin de choisir ce maître d'œuvre, à signer le contrat avec ce dernier et toutes les pièces s'y rapportant.

5) Choix du Maître d'œuvre pour les travaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un Maître d'œuvre doit être choisi pour les travaux d'éclairage public. Ils feront suite à l'enfouissement des réseaux électriques par le SIEA dans le bourg. Pascale CATHERIN précise que le syndicat n'a pas la compétence pour ces travaux, des feux à la sortie Nord du village, et concerneront également le chemin de Nabrion, où une gaine spéciale est en attente depuis des années. Il faudra alors déterminer où et quel type de luminaires choisir. Le maître d'œuvre aidera la commune et la commission à préparer un cahier des charges type afin que les offres des entreprises puissent être clairement comparées.

Le montant de cette maîtrise d'œuvre est évalué aux alentours de 10 000€ et fera donc l'objet d'une procédure adaptée.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation afin de choisir ce maître d'œuvre, à signer le contrat avec ce dernier et toutes les pièces s'y rapportant.

6) DM budgets général

Le montant total prévu pour le site internet au budget général et pour le mobilier (coffre forts, chaises réunions, bureaux mairie) étaient insuffisants, et pour prévoir largement les futures dépenses, Monsieur le Maire propose de prélever 6 000€ sur l'opération Espace du Chêne.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide cette modification budgétaire.

7) DM budget Assainissement

Concernant le budget assainissement, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en investissement, suite à la facture que le Cabinet Epteau avait oublié de faire parvenir pour des travaux de 2010, il manque 6 740€ au compte 2313 de l'opération 23 « Mises aux normes step », qui pourraient être prélevés au compte 2313 de l'opération 24 « Mises aux normes d'épuration ».

En fonctionnement, il reste 1 000€ à payer à l'avocat et 2 400€ à rembourser à l'assurance dans le cadre du contentieux de la station. Ils sont compensés par les condamnations des deux sociétés qui en raison des intérêts et des dépens sont supérieures aux prévisions.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide cette modification budgétaire.

8) Adoption du nouveau règlement du cimetière.

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la pose du nouveau columbarium et de caves urnes futures, et à l'adaptation des tarifs précédemment votée par le Conseil, le règlement du cimetière a été actualisé. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les nouveaux tarifs ont été prévus pour 15 ans et 30 ans. Lorsqu'une concession est abandonnée, la procédure de reprise de concession dure trois ans.

Se pose alors la question des natifs de Manziat qui résideraient hors de la commune et qui n'y possèderaient plus de famille. Ces personnes ne peuvent être inhumées au cimetière de Manziat, car une de ces deux conditions doit être remplie. Monsieur le Maire précise qu'il ne

sera pas inscrit de possibilité de dérogation au règlement. Des cas particuliers pourraient alors être examinés en Conseil.

Le règlement et les nouveaux tarifs du cimetière seront ajoutés sur le site internet de la commune (www.manziat.fr).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à mains levées et à l'unanimité, décide d'adopter le nouveau règlement du cimetière à compter de ce jour.

9) Décision sur le passage de l'Impasse de Bichateau en voie communale

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il faut se prononcer sur la question de passer l'impasse Bichateau en Voie Communale depuis son entrée jusqu'au cabinet médical, ou dans son intégralité, en allant au-delà du cabinet. Il explique que suite à une réunion avec le Docteur BORNAREL et Pascale CATHERIN, et vu leur insistance, il souhaite que la décision soit prise par le Conseil.

Il rappelle qu'il a été acquis dès la demande faite par le Docteur BORNAREL que cette voie devienne communale jusqu'au cabinet, la justification étant le service rendu à la commune par ce dernier. Cependant il précise que des pressions ont été effectuées pour que l'ensemble de l'impasse soit intégrée, bien qu'au-delà du cabinet elle desserve des particuliers, le docteur menaçant de quitter la commune si elle n'accédait pas à sa requête.

Pascale CATHERIN explique alors la procédure à laquelle devra faire face le cabinet afin que cette impasse située sur des parcelles en indivision puissent passer en voie communale seulement jusqu'au cabinet. Cela implique des négociations et des transactions avec les riverains, puis des actes avec le notaire. Elle précise que la CCPB a créée des maisons médicales de santé, que les communes avoisinantes ont fait des efforts pour les médecins, et donc que le Docteur BORNAREL demande un effort à la Commune de MANZIAT.

Stéphane ARNAL propose alors de prendre cette impasse en voie communale au-delà du cabinet mais pas dans son intégralité, juste jusqu'au bout de la parcelle indivise de Mr BORNAREL.

Monsieur le Maire indique alors qu'on ne peut pas prendre un morceau d'impasse au-delà du cabinet qui inclurait un particulier, sans prendre les autres particuliers de cette impasse. Il explique alors que la décision créerait un précédent. Il précise que l'impasse est en bon état, et qu'un passage caméra sera fait par les riverains pour s'assurer que les réseaux le sont aussi avant le passage en voie communale. Cependant elle ne possède pas l'éclairage.

Un débat s'engage sur : l'activité privée d'intérêt général du cabinet, le fait que la parcelle ait été mal cadastrée du départ (bien que la commune n'y puisse rien), et la gêne subie par les autres riverains de cette impasse du fait du passage des voitures et des personnes qui se garent mal.

Après avoir ainsi clarifié les enjeux de cette décision, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les trois options suivantes :

- 1- passer l'impasse en voie communale de son entrée jusqu'au cabinet médical ;
- 2- passer l'impasse en voie communale de son entrée jusqu'à la fin de la parcelle indivise du Docteur qui s'arrête au milieu de l'impasse ;
- 3- passer l'ensemble de l'impasse en voie communale ;

Par vote à bulletin secret, le Conseil décide de passer en voie communale l'intégralité de l'impasse de Bichateau, avec 11 voix pour cette option n°3, et 6 voix pour l'option n°1 et 2 pour l'option n°2.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission Voirie : Pascale CATHERIN présente le travail de la commission sur le projet des travaux de la RD 933 proposé par la DDT, afin de définir les objectifs de ralentissement des véhicules et valoriser l'image de la commune. Elle explique à l'aide de photos qu'il ne faut pas tenter de faire des économies de bordures car ensuite la route se dégrade. Elle préconise donc une voie piétonnière, une bande végétalisée, et la bande de roulement séparée de la bande végétalisée par des bordures pour l'entrée Nord, sur le côté où les maisons sont situées en retrait de la route. Le maître d'œuvre retenu étudiera le stationnement au foot.

Elle indique que le 29 juin, une visite à vélo des chemins sera faite par la commission pour définir les chemins à classer en voies communales et à déclasser.

Concernant la route de Chevroux, elle propose, pour réduire la vitesse, la pose de coussins berlinois, en caoutchouc, certifiés et normés afin d'assurer la sécurité des véhicules. Il est envisagé de faire poser 4 coussins, qui seraient une solution provisoire car l'assainissement sera à refaire sous cette route. Il faudra donc prévoir également des panneaux de signalisation. Sur le principe, le Conseil donne son accord. Des devis seront demandés.

Pascale CATHERIN précise également qu'un comptage routier a été demandé au Conseil général aux entrées Nord et Sud de la RD 933 afin de pouvoir faire une comparaison lorsque les travaux seront terminés.

Des essais de luminaire ont été faits au niveau du nouveau passage piéton de l'école, un devis est en cours pour l'installation d'un lampadaire à LED. Apparemment ce système ne permet pas une réelle économie de consommation mais permet d'éclairer plus et d'orienter le faisceau lumineux, et donc de réduire le nombre de lampadaires.

Pascale CATHERIN en profite pour rappeler que les vitres cassées des luminaires de la place du 19 mars ont été remplacées par des vitres en plexiglas.

⇒ Commission Bâtiments : Denis LARDET fait le bilan de la visite des bâtiments communaux le 4 juin : visite du clocher de l'église, de la cure. Passage au cimetière pour voir le nouveau columbarium et proposer de déplacer le banc. Visite des abords de la Marpa. L'entretien général est correct, hormis des trous à boucher dans les allées piétonnières. Les lampadaires détériorés seront remplacés.

Denis LARDET évoque ensuite la possibilité d'interdire l'accès à la place du 19 mars depuis la RD 933, le long de la salle Henri Renaud. Le passage est étroit et dangereux. Une barrière ou autre installation sera donc posée.

Une visite a également été faite à la cantine. Le bâtiment est en très bon état. Luc VOISIN précise qu'il faudra surveiller la démographie avant de s'interroger sur la construction d'une éventuelle nouvelle salle. Les charges étant fixes, l'intérêt de l'association est d'accueillir le plus d'enfants possibles, mais le coût de la construction d'une nouvelle salle est d'environ 600 000€ et est très peu subventionné. Josiane FEYDEL précise alors que le service pourrait être revu, l'instauration d'un self service pour les plus grands permettant d'optimiser le nombre d'enfants pouvant être accueillis. Luc VOISIN émet l'hypothèse que les parents d'élèves ne souhaitent plus s'occuper de l'association. Il précise également que les ventes exceptionnelles, qui nécessitent une grande organisation et rapportent peu, vont être abandonnées, mais que le prix du repas passera à 3.70€ au 1^{er} décembre, coût réel.

Denis LARDET dresse ensuite un aperçu du suivi des travaux en cours et des nouveaux devis demandés. Le projet d'ouverture de salles au dessus de la bibliothèque est en cours. Le local de l'ancienne poste n'a toujours pas trouvé preneur. Une rencontre a eu lieu avec la DDT afin d'anticiper le futur aménagement du centre du village.

Josiane FEYDEL explique alors que la DDT a émis l'idée de faire une promenade qui partirait depuis la rue de l'église et continuerait sur l'espace du chêne, dans un aménagement paysager avec vue sur le Maconnais. Cela pourrait permettre de border la bibliothèque d'arbres afin de l'agrémenter. Le dénivelé de l'espace du Chêne serait optimisé pour la construction du gymnase.

Denis LARDET poursuit son tour d'horizon avec la pêche, qui entretient très bien les plans d'eau. Comme cela leur avait été promis, un câble sera tiré depuis la station d'épuration pour alimenter leurs manifestations, et sera enterré par sécurité.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET fait le point sur la rencontre avec les trois architectes qui sont en concurrence. Ils ont été accueillis par la commission, ont pu poser des questions et ainsi mieux cerner ce qui est attendu de leurs projets. Ils ont noté que le cahier des charges élaboré par la commission était très clair et précis.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL évoque le problème de la tarification des salles des fêtes afin de préparer la transition avec la nouvelle salle. Le but est de simplifier les procédures en réduisant les catégories. Les coûts de fonctionnement doivent en effet être mieux pris en compte, le tout avec une plus grande recherche d'équité. Le coût du chauffage ne doit pas être négligé, une location d'une heure l'hiver donnant lieu à une matinée de chauffage. Le nouveau calcul est basé sur le tarif défini pour les associations, tarif multiplié par des coefficients différents selon les cas (particuliers, associations extérieures...). Les pratiques seront clarifiées, et un dossier sera donné aux associations locales comprenant un règlement de mise à disposition de la salle, les tarifs, une convention, un état des lieux. La nouvelle tarification sera effective pour la rentrée.

Josiane FEYDEL fait ensuite le point sur le parc de loisirs. Ce dernier a été mis en sécurité avec la pose de grosses pierres qui empêchent les voitures d'y accéder. De plus la police municipale a pour consigne d'aller régulièrement s'assurer qu'il n'y a pas de problème. Le toit du kiosque sera bientôt posé et une table y sera installée, deux tables de ping pong et un filet de badminton seront installés sur le terrain et des bosses seront réalisées pour les VTT. Tous les éléments installés seront déplaçables.

Elle indique également que suite à sa rencontre avec les élèves des deux écoles, les enfants sont prêts à coopérer sur les projets que pourrait leur présenter la commission.

Concernant l'accueil des nouveaux arrivants, ils seront invités début septembre.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT informe le Conseil que le Manziat infos sera distribué ce week end. L'inauguration du site s'est bien déroulée, il demande aux conseillers de lui faire remonter toutes les erreurs qu'ils pourraient constater. Il propose de rajouter les tarifs de location des salles, une rubrique recrutement, tourisme, état civil, PLU, élections, cimetière... autant de sujets à discuter en commission.

Denis BOYAT précise que depuis le 2 juin, le site a reçu 426 visites (plusieurs visites de la même personne la même journée comptant pour une seule visite). La moyenne est actuellement de 20 visites par jour, le maximum ayant été 43 et le minimum 3 visites par jour. Le site est désormais répertorié sur Google. La suite du travail de la commission sera de déterminer comment mieux communiquer, et l'idée d'un panneau d'information lumineux sera étudiée.

⇒ Commission Environnement : Thierry BOYAT dresse le compte rendu de la précédente commission environnement. Il rappelle que le fauchage tardif a été mis en place, et qu'avec Jean Luc BENOIT, il va rencontrer Philippe FERRAND pour lui faire partager le concept, toutes les remarques étant faites à Philippe alors que la décision ressort de la commission.

Thierry BOYAT précise également qu'il a rencontré Emmanuelle YOUINOU de la CCPB sur ce sujet, et qu'un diagnostic avant/après sera fait dans quelques temps afin de démontrer l'intérêt de ce procédé. Le but est de montrer qu'il permet le développement de la faune et la flore, sachant qu'en cas d'ambrosie le fauchage sera bien sûr effectué.

Des haies sauvages seront également créées sur les prés communaux, en espaçant d'environ 2mètres deux clôtures. Dans cet espace, la nature reprend le dessus et les arbustes s'implantent.

Une rencontre aura lieu lundi 27 juin avec l'ingénieur de la CCPB et l'adjoint de Feillens, pour envisager de végétaliser les bords de la Loeze.

Thierry précise ensuite qu'une rencontre avec les agriculteurs sera prévue, afin de faire le point avec eux. L'entretien des points d'apport volontaire est à la charge de la commune, il est donc prévu de faire installer des panneaux sur ces derniers. La commission va étudier le curage des biefs de Chanfant.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre d'Arlette DESCHER, qui demande à ce que des bancs soient installés vers la Lie Pontée et l'étang. Il précise que des grosses pierres telles que vers la Marpa seront installées, les bancs risquant d'être dégradés trop rapidement dans les endroits isolés.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Maître d'œuvre de la station est venu se présenter, et qu'il envisage la fin des travaux pour mi 2013.

Les statuts de l'Association foncière ont été validés par la Préfecture.

Monsieur le Maire remercie le boulanger de la Commune, Mr COLLION Pascal, qui a fait don de son ancien frigo professionnel, encore en parfait état de marche. Il est installé dans le bar de la salle Henri RENAUD.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des tags ont été apposés par le distributeur du Progrès sur les portails et murs des maisons des abonnés ainsi que des flèches au sol. Il a en effet voulu préparer son trajet de distribution. Les particuliers pourront porter plainte, la commune n'étant compétente que pour gérer les dégradations qui ont été commises sur le domaine public.

Monsieur le Maire revient sur la rencontre qui a eu lieu entre les adjoints et Mr BILLOUDET, Président de la CCPB. Le gymnase qu'il annonce sur MANZIAT sera à vocation sportive mais non de compétition, d'environ 800m² hors vestiaires.

Jacques PENIN intervient pour dire qu'il souhaite se retirer de la Commission assainissement, qui pour lui est une Commission fantôme, si Jean Luc BENOIT ne se décide pas à la réunir. Il rappelle que la Commission n'a même pas été convoquée pour préparer la consultation et le choix du Maître d'œuvre et travailler sur le projet de station et de réseaux.

François DUBY propose de prévoir une commission finances.

(Séance levée à 23h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,